

Lyon sans l'autorisation de S. Excellence le ministre de l'Intérieur, dont on ne justifie pas. J'ai enfin à vous annoncer que S. Excellence M. le gouverneur (le comte Roger de Damas) vient d'écrire pour le même objet à S. Éminence Monseigneur le cardinal Consalvi, pro-secrétaire de Sa Sainteté, sur la demande que lui en a faite M. Artaud.

« Je pense que vous partagerez mon opinion et que, jusqu'à la réception de nouveaux ordres, vous autoriserez la suspension du déplacement et de la remise du tableau dont il s'agit.

« M. Sampy devant se représenter aujourd'hui, je vous serai obligé de me faire connaître votre réponse (1). »

Le ministre de l'Intérieur au préfet du Rhône.

20 mars. — « J'ai sous les yeux votre lettre du 11 de ce mois. Comment se fait-il que je ne sois informé qu'à présent de tout ce qui s'est passé au Musée de Lyon depuis six mois et plus ?

(1) Celle-ci n'arriva que le lendemain, et naturellement elle approuvait sans réserve la conduite du maire. C'est en définitive aux sollicitations pressantes du comte de Damas, gouverneur de la 19^e division militaire, dont le siège était à Lyon, que le pape accorda ce tableau à la cité. A cette occasion, Pie VII fit écrire à M. de Damas une lettre des plus flatteuses et en même temps des plus honorables pour la ville de Lyon. Il y était dit, entre autres choses, que « La viva memoria che il Santo Padre conserva della testimonianza di devozione et di attaccamento date alla sua sacra persona del popolo lionese, tutti le volté che e transito per codesta citta, e della religione che la distingue, non lo ha permesso di negare ad uno popolo si bon merito la grazia che egli ha domandato. » — Cette lettre se terminait par une déclaration de Sa Sainteté, portant qu'Elle donne ce tableau « in attestato del suo affeto e della grata sua rimanbranza per la città di Lionne. » — (*Notice sur les tableaux du Musée de Lyon*, par F. Artaud, Lyon. Lambert-Gentot, 1817, in-8°, de 32 p.)